

# LA NUMEROTATION UIC DU MATERIEL A VOYAGEURS REMORQUE.



## I) GENERALITES.

Il y a quelque temps, l'Union internationale des Chemins de fer (UIC) a prescrit une nouvelle numérotation du matériel à voyageurs des différents réseaux membres de cette organisation.

Les motifs de cette nouvelle codification sont les suivants :

- 1) Normaliser la numérotation des véhicules sur tous les réseaux membres de l'UIC ;
- 2) Obtenir des informations complètes pour chaque type de véhicule ;
- 3) Avoir la possibilité de confier à des ensembles électroniques certains problèmes concernant l'exploitation du matériel.

## II) PRINCIPE DE LA NOUVELLE NUMEROTATION.

Actuellement, un véhicule destiné au transport des voyageurs est identifié par un nombre de 12 chiffres, apposé au milieu de chaque panneau latéral.

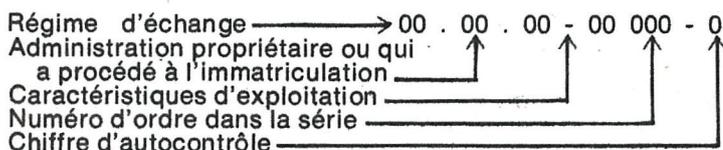
La signification en est la suivante :

- a) les 2 premiers chiffres caractérisent le régime d'échange ;
- b) les 2 chiffres suivants servent à identifier l'administration propriétaire ou celle qui a immatriculé le véhicule ;
- c) les 5e, 6e, 7e et 8e chiffres déterminent les caractéristiques d'exploitation ;

# LA NUMEROTATION UIC DU MATERIEL A VOYAGEURS REMORQUE.

- d) les 9e, 10e et 11e chiffres constituent le numéro d'ordre dans la série ;
- e) le dernier chiffre est un chiffre d'autocontrôle (utile à la mécanographie).

En résumé, nous avons la disposition suivante :



## III) SIGNIFICATION DES DIFFERENTS CHIFFRES.

- Régime d'échange :** (premier et deuxième chiffres)  
 50 : Voitures utilisées en service intérieur  
 51 : Voitures utilisées en service international  
 61 : Voitures TEE  
 65 : Wagons pour le transport d'automobiles, en service « trains autos-couchettes ».
- Identification de l'administration propriétaire ou de celle qui a procédé à l'immatriculation** (3e et 4e chiffres).

Code	Administrations	Sigles
20	Chemins de fer de l'URSS . . . . .	SZD
50	Chemins de fer allemands du Reich	DR
51	Chemins de fer de l'Etat polonais .	PKP
52	Chemins de fer de l'Etat bulgare . .	BDZ
53	Chemins de fer roumains . . . . .	CFR
54	Chemins de fer de l'Etat tchécoslov.	CSD
55	Chemins de fer de l'Etat hongrois .	MAV
66	Compagnie internationale des Wag.-L.	CIWL
70	Chemins de fer britanniques.	BR
71	Chemins de fer espagnols . . . . .	RENFE
72	Chemins de fer yougoslaves . . . .	JZ
73	Chemins de fer de l'Etat hellénique	CEH
80	Chemins de fer fédéraux allemands .	DB
81	Chemins de fer fédéraux autrichiens	OBB
82	Chemins de fer luxembourgeois . .	CFL
83	Chemins de fer italiens de l'Etat . .	FS
84	Chemins de fer néerlandais . . . . .	NS
85	Chemins de fer fédéraux suisses . .	CFF/ SBB
86	Chemins de fer de l'Etat danois . .	DSB
87	Chemins de fer français . . . . .	SNCF
88	Chemins de fer belges . . . . .	B
94	Chemins de fer portugais . . . . .	CP

## 3. Caractéristiques d'exploitation.

- a) **Le 5e chiffre caractérise la catégorie de véhicule**
- 0 - Véhicules de particuliers - Voitures postales  
 1 - Voitures de première classe  
 2 - Voitures de seconde classe  
 3 - Voitures mixtes de première et seconde classes

- 4 - Voitures-couchettes de première classe ou mixtes de première et seconde classes  
 5 - Voitures-couchettes de seconde classe  
 8 - Voitures de construction spéciale  
 9 - Fourgons et voitures spéciales.

- b) **Le 6e chiffre indique :** le nombre de compartiments réels ou fictifs ou le type de véhicule spécial

- 0 : voitures à 10 compartiments ; voitures sanitaires ; voitures postales  
 1 : voitures à 11 compartiments ; voitures avec compartiment à bagages (1re cl. ou mixtes)  
 2 : voitures à 12 compartiments ; voitures avec compartiment à bagages (2e cl.)  
 3 : voitures-couchettes à 3 compartiments 1re classe et 5 compartiments 2e classe  
 4 : voitures 1re classe avec compartiment buffet, bar ou cuisine ; voitures-couchettes à 4 compartiments 1re classe et 5 compartiments 2e classe  
 5 : voitures 2e classe avec compartiment buffet, bar ou cuisine ; fourgons à bagages avec compartiment « douane » et couloir latéral  
 6 : wagons ouverts ou fermés, à 2 essieux, à 1 ou 2 étages pour le transport d'automobiles  
 7 : voitures à 7 compartiments ; voitures spéciales pour buffet ou bar, avec compartiment à bagages  
 8 : voitures à 8 compartiments ; wagons ouverts ou fermés à 4 essieux, à 1 ou 2 étages pour le transport d'automobiles  
 9 : voitures à 9 compartiments ; voitures-salon ; voitures de service.

- c) **Le 7e chiffre indique la vitesse maximale et le système de chauffage**

- 0 : Vit. max. 120 km/h ; électrique  
 1 : Vit. max. 120 km/h ; électrique + vapeur  
 2 : Vit. max. 120 km/h ; vapeur  
 3 : Vit. max. 140 km/h ; électrique  
 4 : Vit. max. 140 km/h ; électrique + vapeur  
 5 : Vit. max. 140 km/h ; électrique + vapeur  
 6 : Vit. max. 140 km/h ; vapeur  
 7 : Vitesse supérieure à 140 km/h ; électrique  
 8 : Vitesse supérieure à 140 km/h ; électrique + vapeur

- d) **Le 8e chiffre caractérise le type de chauffage.**

- D'une manière simplifiée, on identifie par :
- 0 : les voitures équipées soit du chauffage électrique RIC (5 tensions), soit du chauffage à la vapeur, soit des 2 systèmes de chauffage  
 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 9 : les voitures équipées du chauffage à la vapeur ou du chauffage électrique à une ou plusieurs tensions ; les voitures équipées des 2 systèmes, les voitures équipées du chauffage autonome  
 8 : les voitures équipées du chauffage à la vapeur, du chauffage électrique à 3 000 V (courant continu) ou des 2 systèmes de chauffage.

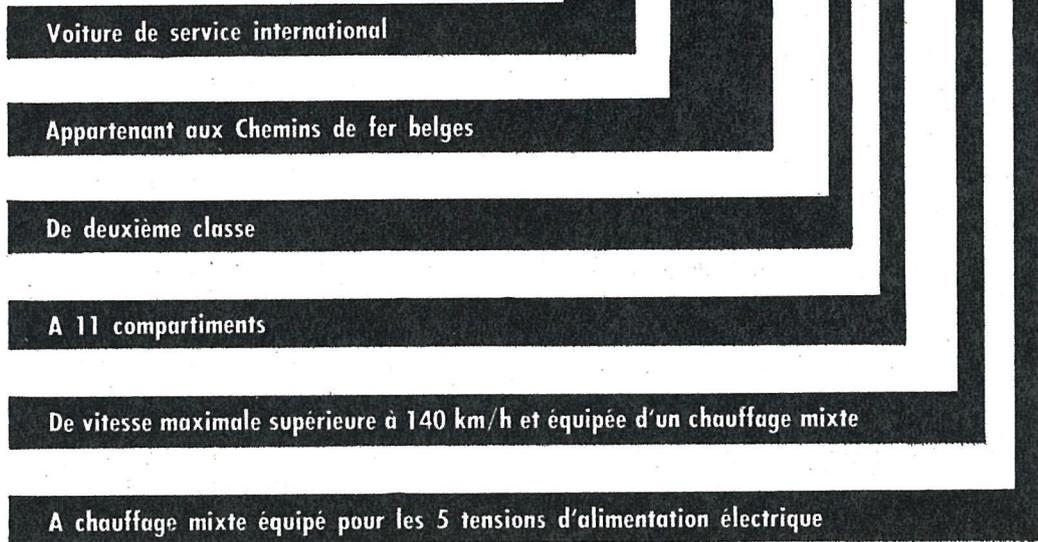
- e) **Les derniers chiffres** constituent le numéro d'ordre dans la série + le chiffre de contrôle.



51 88 21-80 212-2

**EXEMPLE**

**IDENTIFICATION DE LA VOITURE IMMATRICULEE :**



**IV) MAINTIEN MOMENTANE DE L'ANCIENNE NUMEROTATION.**

Pour des raisons de commodité, l'ancienne numérotation des véhicules est conservée pendant une période transitoire. Cette numérotation, constituée d'un nombre de 5 chiffres, figure encore à l'extrémité de la voiture mais est barrée d'un trait.

Voici la description succincte de cette ancienne codification.

Premier chiffre	Deuxième chiffre	Trois derniers chiffres
1. Voitures du service international	0. Voitures postales	numéro d'ordre dans la série.
2. Voitures du service intérieur - longueur : 22 m	1. Voitures de 1re classe	
3. Idem ; long. : 18 m	2. Voitures de 2e classe	
4. Voitures omnibus	3. Voitures de 1re et 2e classes	
6. Voitures pouvant être accouplées aux autorails	4. Voitures-couchettes	
7. Fourgons de service intérieur et voitures postales	7. Fourgons	
	8. Voitures de 1re cl. avec fourgon	
	9. Voitures de 2e cl. avec fourgon	

**EXEMPLE :**

La voiture portant le numéro 11201 barré (~~11201~~) est une voiture de service international, de 1re classe.

**CONCLUSIONS.**

La SNCB a terminé l'apposition des nouveaux numéros sur ses véhicules en mai 1969 pour le trafic international et en octobre 1970 pour le service intérieur.

Les avantages qui se dégagent d'une telle transformation sont les suivants :

- la normalisation de l'identification des voitures au niveau international facilite la gestion du matériel dans tous les pays membres de l'UIC ;
- la possession d'un inventaire complet des caractéristiques et modalités d'emploi de chaque véhicule permet de résoudre plus facilement des problèmes qui autrement auraient été quasi insolubles ;
- grâce à la gestion par ordinateur, on peut décider plus rapidement, trouver toutes les solutions possibles et sélectionner la meilleure en fonction de critères beaucoup plus élaborés qu'actuellement.

Ir. J. LERAT.